



**DOCUMENT DE TRAVAIL**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Notice sanitaire**

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2021

## A. L'eau potable

La production et la distribution de l'eau potable (PRPDE) est assurée par AQUAVESC. Depuis le 6 janvier 2009 la commune est sous contrat SAUR dans le cadre d'une délégation de service public.

Le partenariat établi entre la commune de Bougival et la société SAUR porte sur plusieurs objectifs majeurs :

- améliorer la performance de réseau d'eau potable,
- pérenniser le patrimoine communal, en renouvelant les branchements en plomb et les canalisations les plus vétustes,
- automatiser la gestion des compteurs d'eau, par la mise en place de compteurs de nouvelle génération permettant de relever les index à distance. Ils permettront également à terme, aux habitants de Bougival, de surveiller leurs consommations,
- assurer la gestion du service en toute transparence et en partenariat avec la commune, par la diffusion via internet de l'ensemble des données d'exploitation,

L'eau distribuée sur le territoire est d'origine souterraine et provient soit :

- 80% des usines du Pecq Croissy (champ captant de Croissy) et de Flins-Aubergenville (champ captant d'Aubergenville) ;
- 20% de l'usine de Bougival (SEVESC).

Il existe également un forage à l'albien au Nord Est de la commune (il n'est plus en service, il ne dispose pas des périmètres de protection rapproché et éloigné).

Le champ captant de Croissy possède 3 périmètres de protection (servitude d'utilité publique), immédiat, rapproché et éloigné. Ces périmètres ont été institués pour protéger le champ captant de tout risque de pollution. La commune est concernée par le périmètre de protection éloigné du champ captant de Croissy-sur-Seine sur la moitié Nord de son territoire (arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du 15 octobre 1986, prorogée le 30/09/1991).

Le stockage de l'eau nécessaire à l'alimentation des populations est assuré par divers châteaux d'eau. Le réseau est de qualité, régulièrement renouvelé pour assurer un bon rendement. La qualité de l'eau répond aux objectifs bactériologiques et physico-chimiques.

## A. L'eau potable

Selon le rapport 2018 de l'ARS, l'eau distribuée a été « conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles » :

### Usines du Pecq Croissy et de Flins-Aubergenville

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2018</p> <p>L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.</p>	<p>A : Eau de Bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation</p> <p><b>A</b></p>
<p>Historique de l'indicateur global de qualité : 2017= A</p> <p>L'indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.</p>	

Paramètres principaux	Indicateur de qualité	Détails des résultats d'analyses pour l'année 2018
<b>BACTERIOLOGIE</b>		
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	<b>A</b>	Nombre de contrôles : 171 Tous les contrôles sont conformes.
<b>NITRATES</b>		
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	<b>A</b>	Nombre de contrôles : 156 Moyenne : 20,1 mg/L
<b>FLUOR</b>		
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : 1,5 mg/l <i>Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.</i>	<b>A</b>	Nombre de contrôles : 27 Moyenne : 0,18 mg/L
<b>PESTICIDES</b>		
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance et 0,5 µg/l toutes substances confondues.	<b>A</b>	Nombre de contrôles : 27 Moyenne la plus élevée : 0,005 µg/L Molécule concernée : atrazine déséthyl
<b>DURETE</b>		
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (*). Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.	<i>Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité</i>	Nombre de contrôles : 156 Moyenne : 27,0 °f  Eau moyennement calcaire

Source : ARS

### Usine de Bougival (SEVESC)

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2018</p> <p>L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.</p>	<p>A : Eau de Bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation</p> <p><b>A</b></p>
<p>Historique de l'indicateur global de qualité : 2017= A</p> <p>L'indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.</p>	

Paramètres principaux	Indicateur de qualité	Détails des résultats d'analyses pour l'année 2018
<b>BACTERIOLOGIE</b>		
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	<b>A</b>	Nombre de contrôles : 81 Tous les contrôles sont conformes.
<b>NITRATES</b>		
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	<b>A</b>	Nombre de contrôles : 72 Moyenne : 13,6 mg/L
<b>FLUOR</b>		
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : 1,5 mg/l <i>Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.</i>	<b>A</b>	Nombre de contrôles : 12 Moyenne : 0,17 mg/L
<b>PESTICIDES</b>		
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance et 0,5 µg/l toutes substances confondues.	<b>A</b>	Nombre de contrôles : 12 Moyenne la plus élevée : 0,002 µg/L Molécule concernée : atrazine déséthyl
<b>DURETE</b>		
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (*). Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.	<i>Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité</i>	Nombre de contrôles : 72 Moyenne : 18,6 °f  Eau peu calcaire

Source : ARS

## B. L'assainissement des eaux pluviales et eaux usées

Les réseaux d'assainissement sont composés :

- en partie par des réseaux communaux exploités en régie par la Lyonnaise des eaux,
- en partie par des réseaux appartenant au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région de Bougival qui a été intégrée à la structure intercommunale et exploités dans le cadre d'un contrat d'affermage par la Lyonnaise des eaux.

Plusieurs structures interviennent dans le fonctionnement et l'organisation de l'assainissement :

- à l'échelle communale, les réseaux constituent le système de collecte primaire dont les différents bassins sont raccordés sur la structure syndicale,
- à l'échelle syndicale, les réseaux constituent l'ossature et assurent le transit des effluents jusqu'au poste du pont de Bougival. Ils collectent également certains branchements directs de particuliers (une partie des bords de Seine, des secteurs situés chemin de l'Ariel et rue du Peintre Gérôme, le centre ville et le quartier Saint-Michel),
- à l'échelle intercommunale, les effluents sont dirigés vers le collecteur du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS),
- à l'échelle de l'agglomération parisienne, les effluents sont transférés vers le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) pour être traités à la station d'épuration d'Achères. Deux points de rejet existent : un point marginal à Montesson et un point au poste de relèvement du Nymphée reprenant la quasi-totalité des effluents.

En période de crues, des dispositifs de régulation et de surveillance ont été mis en place :

- le niveau atteint par la Seine est suivi par l'exploitant de l'écluse de Bougival,
- la vanne de sortie en Seine du déversoir d'orage et de prise d'eaux est fermée manuellement à partir de la cote 23,20 NGF à l'amont de l'écluse,
- les effluents sont dirigés en Seine via le poste du pont de Bougival qui fonctionne en dispositifs anti-crues, afin d'éviter la saturation du collecteur T130 du SIABS.

La majorité du réseau d'assainissement est collectif et séparatif, c'est-à-dire un réseau pour la collecte de l'eau pluviale et un réseau pour la collecte de l'eau usée. Quelques terrains ne sont pas desservis par les réseaux publics et font alors l'objet d'un assainissement individuel qui doit être réalisé conformément au règlement sanitaire départemental.

Les réseaux communaux se déversant dans le réseau syndical sont intégralement assainis de façon séparative.

Les eaux pluviales sont collectées puis rejetées dans la Seine. Il existe deux exutoires sur le territoire :

- à proximité du pont de Bougival,
- au niveau de la rue du Général Leclerc.

Le réseau présente quelques dysfonctionnements. Il y a ponctuellement des défauts de sélectivité entre eaux usées et eaux pluviales dus à des mauvais branchements ou des inversions de branchements, des dysfonctionnements dus à la vétusté de certains ouvrages et des problèmes liés à la saturation des réseaux par temps de pluie.

Il existe également des problèmes de rejet direct dans la Seine (Ile et terrains en bord de Seine).

## Quelques données clés du SIAAP

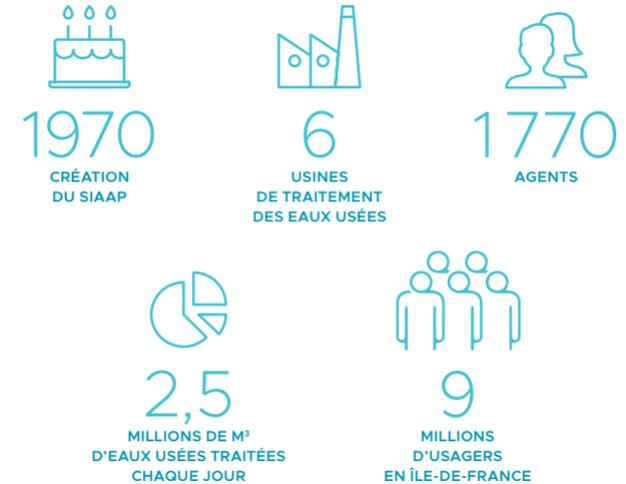
La commune dispose d'un plan d'assainissement représentant les différents réseaux accompagné d'un règlement et qui seront intégrés au PLU.

La station d'épuration d'Achères qui prend en charge le traitement des eaux usées de la commune traite actuellement 1,7 millions de m<sup>3</sup>/jour (2,1 millions de m<sup>3</sup>/jour en 2006). Elle fait l'objet d'un programme d'amélioration de ces unités de traitement notamment une unité de nitrification-dénitrification (azote rejeté dans les rivières est responsable de la dégradation des milieux aquatiques) afin d'améliorer la qualité de ces rejets et de limiter ses nuisances notamment olfactives (mise en conformité de la station par rapport à la directive cadre sur l'eau).

La station d'épuration d'Achères a la capacité nécessaire pour absorber la croissance démographique de la commune de Bougival à horizon PLU.

### Les prescriptions

- Toute construction ou installation doit être raccordée, pour ses eaux usées, au réseau public d'assainissement en respectant ses caractéristiques.
- Dans les zones non desservies par un réseau public d'assainissement, un dispositif d'assainissement autonome pourra être admis mais devra être conçu pour pouvoir être mis hors circuit et les constructions directement raccordées au réseau public quand celui-ci sera réalisé. Les dispositifs d'assainissement autonome sont soumis à autorisation.
- Les eaux usées domestiques seront obligatoirement raccordées au réseau public que ce soit gravitairement ou non.
- Les eaux pluviales seront réinfiltrées autant que possible sur la parcelle.
- Dans les secteurs desservis par les réseaux séparatifs, deux branchements sont à prévoir (un pour les eaux usées et un pour les eaux pluviales).
- L'évacuation des eaux usées non domestiques (industrielle, artisanales, commerces,...) par le réseau public est soumise à autorisation. Un traitement ou un pré-traitement pourra être exigé.
- Le règlement de voirie définit techniquement les raccordement à effectuer sur l'espace public.



Source : siap.fr

## C. La gestion des déchets

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est chargée de gérer la collecte et le traitement des déchets. L'objectif est d'optimiser les modes de collecte et s'engager vers des solutions permettant de diminuer ses dépenses avec la mise en place du tri sélectif et le recyclage des déchets.

### La collecte des ordures ménagères

Elle est assurée en container deux fois par semaine (généralement le lundi et le vendredi)

### La collecte des déchets recyclables

Elle est assurée en container une fois par semaine (le mercredi)

### La collecte des déchets végétaux

Elle est assurée en container une fois par semaine (le lundi)

### La collecte du verre

Elle est assurée en container une fois par semaine (le mercredi)

### La collecte des encombrants

La collecte des encombrants est assurée le dernier jeudi de chaque mois.

### La collecte des déchets toxiques

La collecte des déchets toxiques est réalisée à la Celle Saint-Cloud, le 1er samedi de chaque mois.

### La collecte des DEEE (déchets électriques et électroniques) et autres déchets

Déchèterie de Carrières sur Seine

**Répartition moyenne de production de déchets / habitants sur le territoire de VGP**



Source : Versailles Grand Parc (VGP)

### Réduire la production de déchets

Pour aller encore plus loin, Versailles Grand Parc s'est également engagée avec l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) dans un programme de réduction des déchets. L'objectif : réduire de 5 kg par an et par habitant la production de déchets. Des actions telles que le « Stop pub » le compostage, ou le don de poules pour réduire les déchets sont favorisées.

En 2015, 60 000 tonnes de déchets ménagers issus de l'Agglo qui ont été incinérées sur les sites d'Issy-Les-Moulineaux, de Thiverval-Grignon et de Carrières-sur-Seine. Pourtant on estime aujourd'hui que la moitié de ces déchets incinérés issus de la consommation pourrait avoir une seconde vie :

- soit par le réemploi (nécessitant ou non une réparation),
- soit sous forme de compost (30 % des déchets sont fermentescibles),
- soit enfin sous forme de matière grâce au geste de tri de l'utilisateur et l'ensemble de la filière professionnelle du recyclage (pré-collecte, collecte, tri-conditionnement, valorisation matière).

Ce geste de l'utilisateur, pour le réemploi, le tri, le compostage est un maillon essentiel pour réduire l'empreinte environnementale (transfert des déchets par route, enfouissement des cendres d'incinération, raréfaction des matières premières...).

C'est aussi à un enjeu économique face avec un coût de traitement des déchets ultimes qui a tendance à augmenter alors que parallèlement des filières de recyclages moins coûteuses et créatrices d'emploi se développent.